BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 247

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

793 289 901 RCS Toulouse.
ADOUE DIFFUSION.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 150000.00 EUR.
Adresse : 1000, Avenue Des Crêtes, 31800 Saint-Gaudens.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion Pour la société absorbante : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : FINANCIERE VEJA La forme : SAS l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 1000 avenue des Crêtes 31800 Saint-Gaudens. le montant du capital : 284 600€ le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 823 959 572 RCS TOULOUSE Pour la société absorbée : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : ADOUE DIFFUSION la forme : SAS l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 1000 avenue des Crêtes 31800 Saint-Gaudens. le montant du capital : 150 000€ le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 793 289 901 RCS TOULOUSE L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif : 703 992 € passif : 138 924 € Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Compte tenu de la détention, par la société absorbante de l'intégralité des titres composant le capital social de la société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital de l'absorbante en contrepartie de l'apport réalisé par l'absorbée. En conséquence, il n'y a pas lieu de déterminer un rapport d'échange. Le montant prévu de la prime de fusion : Néant La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés (soit 565 068€) et la valeur comptable dans les livres de la société absorbante des 150 000 actions de la société ADOUE DIFFUSION dont elle est propriétaire (soit 396 924€) différence égale à 168 144€ constituera un boni de fusion. La date du projet commun de fusion : 31 décembre 2023. Les dates et lieux du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société Absorbée le 17 janvier 2024 au RCS de Toulouse Pour la société Absorbante le 17 janvier 2024 au RCS de Toulouse..